



Le Bureau Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des Synodes, Palais des Archevêques, Place de l'Hôtel de Ville à Narbonne, sous la présidence de Maître Didier MOULY

Séance publique du 7 DECEMBRE 2020 à 8h30	Date de convocation : 1 ^{er} décembre 2020
-------------------------------------------	-----------------------------------------------------

Délibération
N°B2020_63

Membres en exercice :	19
Votants :	14
Suffrages exprimés :	14
Pour :	14
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Christian LAPALU

PRESENTS : ALVAREZ Jean-Michel, BELART Xavier, BELLOTTI-LASCOMBES Emma, DURAND Viviane, GOUIRY Catherine, JAMMES Michel, JANSANA Jean-Marc, LAPALU Christian, MARTINAGE Fabienne, MONTAGNIER André-Luc, MOULY Didier, VIALADE Alain

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : PY Michel, RIO Jean-Louis

<p>EXCUSES : HERAS Guillaume, HERNANDEZ Joël, MONIE Jean-Marie, PARRA Eric</p> <p>EXCUSES EN COURS DE SEANCE : PY Michel (à partir de la délibération B2020_66), RIO Jean-Louis (délibérations B2020_68 et B2020_69)</p>	<p>EXCUSES AVEC PROCURATION : MARTIN Henri</p> <p>PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : -</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nomenclature Etat : Finances locales - Subventions

OBJET : EAU – Demande de subvention à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et au Conseil Départemental de l'Aude pour la réalisation de la station d'épuration

intercommunale Argeliers-Mirepeisset

Les stations d'épuration d'Argeliers et Mirepeisset ne permettent plus de répondre aux exigences réglementaires en matière de traitement des eaux usées.

La construction d'une nouvelle station d'épuration intercommunale est donc nécessaire.

Cette dernière sera dimensionnée pour traiter les effluents des populations actuelles et futures, soit une capacité de 5 800 Equivalents Habitants.

Les travaux sont estimés à 7 090 210 € HT répartis ainsi :

- 4 160 911 € HT pour la construction de la station d'épuration intercommunale,
- 2 455 173 € HT pour la création de 2 nouveaux postes de relevage et du réseau de transfert des effluents,

- 207 376 € HT pour la tranche optionnelle 1 - création d'un réseau d'assainissement pour le secteur de la Combaillasse (actuellement en Assainissement non collectif),
- 266 750 € HT pour la tranche optionnelle 2 - création d'un réseau d'assainissement pour le secteur des Pradels (actuellement en Assainissement non collectif).

A l'unanimité, le Bureau décide :

- De valider le montant estimatif des travaux de 7 090 210 € HT ;
- De solliciter l'octroi d'une aide la plus large possible auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental de l'Aude ;
- De prendre acte que l'opération, éventuellement subventionnée, devra être engagée dans les deux ans qui suivent la date d'octroi des aides et que la durée totale de validité des subventions est fixée à trois ans ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Délibération certifiée
exécutoire compte tenu
de sa transmission en
Sous-Préfecture

le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus

Copie certifiée conforme,
Maître Didier MOULY,



Maire de Narbonne

Président du Grand Narbonne,
Communauté d'Agglomération

